

Gerzat, le 9 septembre 2020

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pierre MONTAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint. Mme DEPINAY est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité. Après approbation, par 30 voix pour et 1 abstention du compte rendu du Conseil Municipal du 24 août 2020, l'ordre du jour est examiné.

-----

- **Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal (art. L2122 du CGCT)**

- Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 63 afin d'aider au fonctionnement du Service Culturel, au titre de l'exercice 2020-2021, portant sur un budget prévisionnel qui s'établit à 61 945,50 € éligible

- **Subventions aux associations 2020 :**

Le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

COMMISSIONS	MONTANT GLOBAL	VOTE
Culture	11 325 €	29 voix pour 2 conseillers n'ont pas pris part au vote
Environnement	2 500 €	Unanimité
Affaires sociales	4 115 €	27 voix pour et 3 abstentions 1 conseiller n'a pas pris part au vote
Sports	81 900 €	25 voix pour et 3 abstentions 3 conseillers n'ont pas pris part au vote
Affaires scolaires, enfance et jeunesse	961 €	28 voix pour et 3 abstentions
Action sociale de la Commune	31 000 €	Unanimité

- **Droit à la formation des élus**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de fixer les crédits des élus à 2% minimum du montant plafond, de mettre en œuvre la formation des élus au cours de la première année de mandat, d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires.

- **Convention d'occupation des gymnases communaux par le collège Anatole France**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation des gymnases communaux avec le collège pour l'année scolaire 2020-2021.

- **Indemnités des élus**

Le Conseil Municipal a décidé, **par 28 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions**, de remplacer la délibération 2020-47 afin d'utiliser partiellement la majoration de 15 % des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués au titre du statut de Chef-lieu de canton, de modifier la méthode de calcul des indemnités. Les montants de l'indemnité mensuelle brute distribués restent inchangés.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif - Dispositif PEC**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la création d'un emploi dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences pour une durée de 12 mois.

- **Régime indemnitaire – Instauration prime COVID**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle qui pourra être attribuée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, et aux agents contractuels de droit public des services suivants :

<b>Services</b>	<b>Montant plafond</b>
Police Municipale	1000 €
Restauration municipale	1000 €
Service Municipal Enfance Jeunesse	1000 €
ATSEM	1000 €
Ateliers municipaux	1000 €

Les agents concernés par le versement de la prime ont été en **contact direct avec des usagers de manière récurrente**, et/ou ont continué à **exercer leur mission sur la voie publique** dans des conditions compliquées par la crise.

Le montant de la prime sera proratisé en fonction de la durée de mobilisation des agents dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19.

- **Désignation des représentants à la commission Intercommunale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de proposer pour la commune de Gerzat, les deux candidats commissaires suivant :

- Sylverin KEMMOE
- Nadia KHAMALLAH DE SOUSA

- **Représentants au syndicat de copropriété des Pradeaux**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner M. Lionel Laplanche.